



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**
Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **13 septembre 2022**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Michel VIANNAY donne pouvoir à Jean-François POISSON, Régis COQUET donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2022-46

Acquisition de l'ancienne caserne des pompiers.

Monsieur le Maire rappelle que le SDMIS est propriétaire d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété sis « Le Bourg » à Montrottier figurant au cadastre tel que suit :

- Parcelle cadastrée AR n°57 d'une surface de 09 a 29 ca,
- Parcelle cadastrée AR n°58 d'une surface de 07 a 74 ca,
- Parcelle cadastrée AR n°59 d'une surface de 00 a 59 ca.

La commune souhaite acquérir les lots n°1, 2, 9, 10 et 12 :

- Lot n°1 : un garage ainsi que 47/5000^{èmes} des parties communes générales,
- Lot n°2 : un garage ainsi que 46/5000^{èmes} des parties communes générales,
- Lot n°9 : un local à usage commercial ainsi que 32/5000^{èmes} des parties communes générales,
- Lot n°10 : un local à usage commercial ainsi que 32/5000^{èmes} des parties communes générales,
- Lot n°12 : un local à usage de garages pour véhicules et matériel de lutte contre l'incendie ainsi que 95/5000^{èmes} des parties communes générales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- La vente des lots n°1, 2 et 12 est consentie à titre gratuit,
- Concernant la vente des lots n°9 et 10, le montant de la vente est établi à hauteur de 34 000,00 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente des lots susvisés, à titre gratuit pour les lots n°1,2 et 12 et pour un montant de 34 000 € pour les lots n°9 et 10,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier auprès de l'office notarial « Antoine BERGER et Guillaume ABELLARD » situé « Cour Dalier » - 111, Place du Plâtre, à Saint-Laurent de Chamousset (Rhône),
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive de la commune de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Bouchet', is written below the printed name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :